



# Dix ans d'inversion de la hiérarchie des normes avec la Loi LRU, ça suffit ! Tou·te·s dans l'action le 12 septembre 2017

Un article du quotidien La Croix daté du 10 août 2017, « Qu'ont fait les universités de leur autonomie ? » [<http://www.la-croix.com/Journal/Quont-fait-universites-leur-autonomie-2017-08-10-1100868787>] présente un « bilan mitigé » de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, **la loi LRU-Pécresse, dix ans après sa promulgation le 10 août 2007.**

Cette loi, « la plus importante de la législature » selon François Fillon et « emblématique de la volonté de réformer du quinquennat de Nicolas Sarkozy » pour Valérie Pécresse, instaurait l'« autonomie » des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En réalité, avec cette loi, l'État mettait à profit le désir d'émancipation revendiqué par les chefs d'établissements lors du colloque de Metz de la Conférence des présidents d'université, (CPU) en février 2007, **pour se décharger de la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les établissements.** En s'appuyant sur des présidents d'université dont **la loi renforçait considérablement les pouvoirs locaux**, Sarkozy/Fillon/Pécresse transféraient aux établissements la masse salariale de l'ensemble de leurs personnels. En les poussant à accéder aux *Responsabilité et compétences élargies* (RCE) et en leur attribuant des budgets contraints ignorant tout à la fois le *Glissement vieillissement et technicité* (GVT) des personnels et les hausses d'effectifs à venir ils obligeaient les chefs d'établissements à **mettre en œuvre la politique d'austérité en lieu et place du gouvernement.**

Dans ce même article, Valérie Pécresse affirme que « Nous savions qu'il y aurait des universités qui n'auraient pas les compétences et la "fibre" pour gérer ». Au-delà du **cynisme affiché et assumé**, on peut s'étonner qu'une ancienne ministre de la République **avoue publiquement** que le projet qu'elle a contribué à mettre en place n'était pas adapté et allait créer des difficultés dans les établissements et pour leurs personnels.

En ajoutant que « certaines ont par exemple dépensé tout l'argent qu'on leur avait donné en augmentant les primes des enseignants-chercheurs » non seulement **elle stigmatise une catégorie particulière de personnels**, les opposant ainsi aux autres personnels de nos établissements, mais elle oublie qu'**elle a, elle-même, donné l'exemple en accordant des primes substantielles** (entre 25 et 40 000 € aux présidents qui mettaient en œuvre sa réforme avec zèle pour que leurs établissements accèdent aux RCE quelles qu'en soient les conditions et les conséquences pour l'avenir). Son *Plan carrières 2009-2011* sur lequel les établissements se sont appuyés pour mettre en œuvre sa politique était principalement **une longue liste de primes** et laissait entendre parallèlement, à qui voulait bien y croire, qu'avec la *Révision générale des politiques publiques* (RGPP), si les fonctionnaires étaient **moins nombreux, ils seraient mieux payés.**

Dans la note d'information du ministère de Valérie Pécresse datée de novembre 2008, l'article « Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2008 à 2017 », on peut lire que pour son ministère « suite à un effet démographique, le nombre de bachelier diminuerait entre 2008 et 2017 (4,9%) [...] les effectifs de l'enseignement supérieur devraient fortement reculer en dix ans ». En réalité, aujourd'hui, ce sont **plus de 40 000 étudiant·e·s en plus** qui arrivent dans l'enseignement supérieur chaque année. Augmentation qui sert désormais d'**alibi à l'instauration de la sélection** à l'entrée à l'université pour, soit-disant, échapper au tirage au sort.

Effectifs étudiants sous évalués, GVT escamoté, politique de primes effrénée et politique d'austérité **ont mis en difficulté financière de nombreux établissements** dont un nombre en constante évolution à la hausse a été placé sous tutelle des rectorats.

Par ailleurs, l'**opération campus** lancée par la même ministre avec des *Partenariats publics pour le privé* (PPP) imposés par son ministère ont également **endetté lourdement et durablement** nombre d'établissements. Les PPP incluant l'entretien des bâtiments, avec l'appétit des grands groupes du bâtiment qui se sont ainsi incrustés dans l'université, ce sont aujourd'hui les **services techniques** de nos établissements **et leurs personnels qui sont menacés** d'extinction. Avec la dévolution du patrimoine immobilier aux établissements, également prévu par la loi LRU-Pécresse, **c'est le patrimoine national qui s'éparpille**.

Avec le transfert de la masse salariale aux établissements, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de Nicolas Sarkozy a fait croire que le gouvernement Fillon investissait dans l'ESR comme cela n'avait jamais été fait par aucun gouvernement. Alors qu'il n'en était rien, bien au contraire. La loi LRU-Pécresse organisait le **désengagement financier de l'État** du service public national d'ESR et le **démantèlement** de l'université française.

Valérie Pécresse est aussi à l'origine de la **folle course** à l'« excellence » entreprise par les établissements. La relative mauvaise position des universités françaises dans les **classements internationaux**, dont la pertinence est contestable, lui servait alors à justifier les réformes « nécessaires » initiées par le gouvernement Sarkozy/Fillon/Pécresse : les universités devaient se donner les moyens d'accéder à une visibilité internationale supposée améliorer leurs scores. **Dix ans après, la position des universités françaises n'a guère évolué**. Avec la sélection qui en est la suite logique, cette politique élitiste épuise les personnels et instaure progressivement une **université à deux vitesses**, véritable outil de **ségrégation sociale**.

C'est la ministre Valérie Pécresse qui, en 2008, a donné à la **Conférence des présidents d'université** l'agrément lui permettant de bénéficier du régime des associations d'utilité publique. CPU dont **le poids et la prégnance** sur la politique du ministère chargé de l'ESR **ne cesse de s'accroître**.

► Une satisfaction : **la mobilisation et la résistance des personnels** ont repoussé jusqu'à ce jour la mise en place de **l'évaluation des enseignant·e·s-chercheur·e·s** pourtant inscrite dans son décret de 2009.

**C'est pourquoi, face à ce bilan, la CGT FERC Sup continue à exiger notamment :**

- **L'abrogation de la loi LRU-Pécresse** qui avait pour objectifs le **démantèlement** du service public d'ESR et son **ouverture au marché**.
- **La dénonciation des PPP** et la **nationalisation** des équipements réalisés.
- **L'abrogation de la loi LRU-Fioraso, l'arrêt des ComUE, fusions et regroupements** pour engager **la reconstruction d'un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, laïque, démocratique et émancipateur** permettant au plus grand nombre d'accéder à des études supérieures de haut niveau et de qualité sur l'ensemble du territoire.
- **Le refus de toute sélection à l'université** qui met en place un système de **ségrégation sociale**, le Baccalauréat devant rester le **premier grade universitaire** qui ouvre droit à l'inscription aux études supérieures de son choix.
- **L'égalité de traitement de tou·te·s les étudiant·e·s** en augmentant les **crédits récurrents** de l'enseignement supérieur afin que le coût par étudiant·e et par an d'une université rejoigne celui des élèves des grandes écoles et écoles d'ingénieurs.
- **Le retrait du RIFSEEP** qui remet en cause les fondements du **statut général des fonctionnaires** et le rétablissement de **perspectives de carrières pour TOUS les agents**. C'est un droit pour tou·te·s.

**Pour réaffirmer tout cela, pour défendre le service public national, nos carrières, nos emplois, notre pouvoir d'achat et nos pensions.**

**Pour refuser la casse du Code du travail, défendre le caractère national des diplômes et des qualifications qui constituent le socle des garanties collectives des travailleurs.**

**Tou·te·s mobilisé·e·s dans la grève et les manifestations  
le 12 septembre 2017**